



## *La fin de vie : enjeux éthiques, demande sociale et évolutions législatives*

Conférence du : Jeudi 28 septembre à 17 heures

MOBE – Salle de conférence La Grande Ourse

(6, rue Marcel Proust, Orléans)

**M. Régis Aubry**, Professeur de médecine, responsable du pôle Autonomie au CHU de Besançon et membre du CCNE, co-rapporteur de l'avis 139 sur les enjeux éthiques relatifs aux situations de fin de vie du CCNE<sup>1</sup>

**M. Alain Claeys**, Ancien député, ancien Maire de Poitiers, Président de la Commission spéciale sur le projet de loi bioéthique en 2010-2011, co-auteur de la loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, membre du CCNE, co-rapporteur de l'avis 139 sur les enjeux éthiques relatifs aux situations de fin de vie du CCNE

**M. Bernard Reber**, Philosophe moral et politique, directeur de recherche au CNRS, membre du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof). Membre du collège des garants de la Convention citoyenne sur la fin de vie.

Depuis le début des années 2000, le cadre juridique entourant la fin de vie a connu des évolutions notables en France, avec en particulier les avancées majeures des lois Leonetti de 2005 et Claeys-Leonetti de 2016. Très récemment, le sujet a été abordé par une Convention citoyenne, au fonctionnement novateur, dont les conclusions ont été remises en avril dernier. La conférence du cycle Sciences, conscience et droit a donc été pensée à la lumière de ces récents développements. Elle abordera la question de la fin de vie à proprement parler, des soins palliatifs à l'aide active à mourir. Elle traitera également du sujet difficile de la construction de la norme en bioéthique : par qui ? Par le législateur ? Par les citoyens ? Par les médecins ? Par les malades eux-mêmes ? Ainsi, les travaux de la convention citoyenne peuvent entrer en résonance, voire en dissonance avec la déontologie et l'éthique de praticiens de santé. Comment dès lors concilier les attentes sociales, les réflexions citoyennes et les exigences déontologiques du monde médical, voire l'opposition d'une partie de celui-ci ? Comment le législateur peut-il travailler au cœur de ces différentes tensions ? Quels enseignements peut-il tirer des expériences menées à l'étranger ?

Conférence organisée avec le Comité d'éthique du CHR d'Orléans

Inscription à l'adresse suivante : [conferences.scd@gmail.com](mailto:conferences.scd@gmail.com)



<sup>1</sup> Conseil Consultatif National d'Éthique